

Public concerné

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet, personnels techniques des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux .

Pré requis

Les candidats doivent être capables de lire et comprendre les consignes écrites ou exprimées en français.

Avoir une expérience professionnelle en génie civil permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

Objectifs de la formation/action

La formation doit amener le stagiaire à

- ➔ Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- ➔ Préparer à L'examen QCM AIPR Concepteur

CFPPA de Montravel-Villars

BP 7 - Chemin de Montravel

www.cfppa-montravel.fr

Tél : 04 77 91 11 10

Fax : 04 77 91 13 80

cfppa.montravel@educagri.fr

Durée, date(s) et lieu

Modalités d'obtention	Durée totale	Test de connaissances	
		Oui / Non	Seuil de réussite
<i>Formation + test QCM *</i>	1 jour	Oui	QCM de 40 questions avec 80 points attribués Seuil minimal de réussite 48 points sur 80 attribués

*Possibilité de passer un test sec

Les formations ont lieu au CFPPA de Montravel(42) ou sur le site client sur demande (sous réserve d'avoir les équipements suffisants). Les sessions sont ouvertes de gré à gré.

Contenu

Module 1 : PROCÉDURES AVANT CHANTIER (responsable projet et exécutants)

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet, Formulaire DICT
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux, classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge...Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Application du Guide technique
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

Module 2 : PROCÉDURES ET ACTIONS Á RÉALISER AU COURS DU CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM

Moyens pédagogiques et encadrement

La formation théorique se déroule en salle. Les explications, l'étude de cas concrets et l'utilisation de QCM d'entraînement par l'intervenant doivent permettre de faciliter les transferts en entreprise. Les modules de la formation sont assurés par des formateurs spécialisés dotés d'une expérience professionnelle de 10 à 20 ans.

Suivi et validation

L'évaluation de l'atteinte des objectifs par les stagiaires est mesurée à partir d'un test QCM réalisé à l'issue de la formation ou directement dans le cadre particulier d'un test sec.

Une attestation de formation et le résultat du test (attestation de compétence) sera remise en main propre à chaque stagiaire, l'attestation sera aussi envoyée à l'employeur du stagiaire pour lui permettre de délivrer l'AIPR.

Effectif

1. Cas d'un tarif individuel

Le seuil minimum d'ouverture de la formation est de 8 personnes. La taille du groupe ne dépasse le nombre de 15 participants.

2. Cas d'un tarif groupe

Pour garantir une bonne interaction entre l'intervenant et ses stagiaires, l'effectif minimum est de 3 personnes et peut aller jusqu'à 15 personnes.

Coût

Formation de 7 h et test à la suite = **190,00 Euros TTC** quel que soit le profil

Pour un test sec : **50,00 euros** le test

Contact CFPPA

Philippe BRENIER, Chargé de développement

04 77 91 11 10

06 07 14 28 96

 philippe.brenier@educagri.fr

Enregistrement

N° d'activité DRTEFP : 8242P129442

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

N°SIRET 19421210600026

Code APE 8559A